



Charte de fonctionnement de www.rhone-solidaires.org

www.rhone-solidaires.org est le portail rhodanien associé à la plateforme d'information régionale www.rhone-alpesolidaires.org et dédié aux acteurs et projets de l'économie sociale et solidaire (ESS) du Rhône. Son approche participative qui s'appuie sur la co-publication par les acteurs d'informations les concernant, nécessite l'application d'une charte de fonctionnement.

Cette charte s'applique à l'ensemble des rédacteurs et administrateurs du site www.rhone-solidaires.org.

Préambule

Rhone-solidaires.org n'est pas un site militant mais un lieu d'échange d'informations entre acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire. Il cherche à valoriser les actions locales dans le département du Rhône, qui œuvrent pour une approche solidaire de l'économie, du social et du territoire. A ce titre, un intérêt particulier sera porté aux thématiques de la politique de la ville dont les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont les opérateurs principaux.

Le site vise également à rendre compte auprès du grand public de la diversité et de la capacité d'innovation des structures de l'ESS. L'économie sociale et solidaire est ici entendue de façon ouverte : peuvent participer à Rhone-solidaires.org toute association, coopérative, mutuelle ou fondation du Rhône.

Ligne éditoriale

www.rhone-solidaires.org est avant tout un espace dédié à la publication d'informations produites par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, coopératives, fondations et mutuelles du Rhône, mais aussi par leurs partenaires institutionnels (administrations déconcentrées, collectivités locales, etc.). Les professionnels ou bénévoles de l'ESS, ainsi que leurs partenaires des collectivités locales, peuvent donc contribuer directement à ce site Internet qui se veut un système d'information partagée et gratuite, destiné à faciliter la visibilité, la coopération et la communication des acteurs de l'ESS et de la politique de la ville dans le Rhône.

Rhône-solidaires s'attachera à mettre particulièrement en avant :

- les projets collectifs innovants
- les pratiques innovantes
- les actions créant de l'emploi, notamment pour les personnes en recherche d'emploi ou en situation d'exclusion
- les démarches participatives, respectueuses de l'environnement, éducatives, etc.
- les initiatives de quartiers participant au développement social urbain (éducation populaire, cultures solidaires, insertion sociale et professionnelle, participation des habitants, etc.)

Principes d'animation et responsabilité éditoriale

Le projet www.rhone-solidaires.org est animé par l'association Promess, qui officie en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, sous le contrôle d'un comité de pilotage. Pour animer le portail, l'association Promess travaille régulièrement avec un comité de rédaction composé d'acteurs de l'ESS et de partenaires.

Le comité de pilotage, composé des partenaires financiers et institutionnels du projet mais aussi de membres du comité de rédaction, s'assure de la bonne conduite du projet et de son développement.

Le comité de rédaction est composé de représentants des différents réseaux et fédérations de l'ESS locale. Il se réunit régulièrement pour définir les thèmes principaux à traiter sur le site, choisir les structures à présenter en reportage et contribuer directement au contenu du site. Les nouveaux membres du comité de rédaction sont cooptés par le comité sur proposition.

Tout acteur ou partenaire de l'ESS locale peut s'inscrire comme rédacteur et proposer à la publication du contenu écrit ou multimédia.

La responsabilité éditoriale du site est assumée par l'association Promess en fonction des prescriptions du comité de pilotage et du comité de rédaction.

Principes de participation

www.rhone-solidaires.org est un espace d'expression, de communication et d'information sans aucune visée lucrative. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire locale sont invités à participer activement à la vie du site pour construire cet espace web. Sur simple inscription (en indiquant une adresse e-mail), chacun peut s'inscrire comme rédacteur et proposer différents contenus à la publication : article, reportage photo ou audio, vidéo.

Cela implique de chaque contributeur :

- l'acceptation de la présente charte
- un minimum de mise en forme (ajout de logo, intertitrage, etc.), de correction orthographique
- un classement des textes publiés dans le respect des rubriques et thématiques du site
- la prise en compte des remarques ou suggestions qui lui sont signalées par les administrateurs.

Principes de publication

Les informations, brèves, articles, photos, vidéos ou reportages audio qui sont publiés sur www.rhone-solidaires.org doivent correspondre à divers critères pour être publiables :

- Chaque contribution doit être signée par son auteur qui est inscrit nominalement avec mention de la structure ESS à laquelle il appartient.
- Ne seront pas publiés tout article ou contenu multimédia ayant un caractère raciste, antisémite, homophobe, sexiste, pornographique, ou constituant une publicité commerciale, ainsi que toute contribution que le comité de rédaction jugera opposée à la philosophie du site.
- www.rhone-solidaires.org est avant tout un site d'information. En conséquence, les tribunes libres ou professions de foi sont de préférence réservées aux forums. Les contributions doivent émaner d'une structure de l'ESS ou concerner spécifiquement les structures de l'ESS.

- Les rédacteurs proposant des textes sur www.rhone-solidaires.org s'engagent à vérifier que leurs propositions respectent la législation en vigueur et notamment les droits des auteurs. Les rédacteurs sont invités à être particulièrement vigilants lorsqu'ils proposent des photos, des traductions ou des extraits de textes dont ils ne sont pas les auteurs, en obtenant l'autorisation formelle des auteurs. Ainsi, tout texte mis en ligne doit préciser impérativement ses sources s'il comporte des citations de textes d'autres auteurs.
- La mise en ligne du contenu proposé n'est effective qu'après validation par un membre de l'association Promess.
- Les forums sont modérés a posteriori : tout internaute peut réagir à un article, lancer une discussion ; sa contribution apparaît immédiatement sur le site. Les administrateurs peuvent supprimer une contribution après coup, si celle-ci paraît contestable du point de vue de la charte.
- En cas de désaccord sur la publication d'un texte, les membres du comité de rédaction décident collégalement de le publier ou non.
- Les administrateurs sont régulièrement amenés à valider des articles qui ne correspondent pas à leur point de vue personnel, mais permettent d'ouvrir un débat, de favoriser des échanges sur les forums attachés à l'article.

Réutilisation des contenus

La reprise des contenus publiés sur www.rhone-solidaires.org sur d'autres supports est possible à condition de :

- En demander l'autorisation à l'auteur de l'article
- Référencer les auteurs et le site www.rhone-solidaires.org